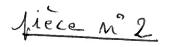
CP21-10-D-02



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE

### **COMMISSION PERMANENTE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021**

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Louis DEVAUX

# EXTRAIT du PROCÉS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET: Demande de suppression partielle du plan d'alignement existant sur la RD 530 à HERMONVILLE. Mise à enquête publique.

L'an deux mille vingt et un, le 22 octobre, la Commission Permanente s'est réunie à l'Hôtel du département sous la Présidence de Monsieur Christian BRUYEN pour examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour.

NOMBRE DE CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX EN EXERCICE: 46

**QUORUM: 24** 

Sous la présidence de : Christian Bruyen, Président du Conseil départemental

VICE-PRÉSIDENTS: Jean-Marc Roze, Monique Dorgueille, Jean-Louis Devaux, Frédérique Schulthess, Mario Rossi, Laure Miller, Julien Valentin, Marie Depaquy, Thierry Bussy, Sylvie Gerard-Maizieres, Pascal Desautels, Danielle Berat, Raphaël Blanchard.

Autres Membres: Martine Boutillat, Cécile Conreau, Annie Coulon, Charles De Courson, Kim Dunze, Jean-Pierre Fortune, Christine Franzin, Marie-Noëlle Gabet, Claude Gachet, Sabine Galicher, Charles Germain, Brigitte Hanse, Eric Kariger, Cyril Laurent, Fanny Levy, Florence Loiselet, Jean Marx, Sébastien Mirgodin, Benoît Moittie, Valérie Morand, Rudy Namur, Marie-Thérèse Picot, Jonathan Rodrigues, Véronique Rondelli-Luc, Philippe Salmon, Alphonse Schwein, Marie-Thérèse Simonet, Juliette Sygut, Khira Taam, Vincent Verstraete, Maryline Vuiblet.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Stéphane LANG.

#### MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

#### LA COMMISSION PERMANENTE,

**Vu** la délibération SE21-07-I-04 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à la délégation qui lui a été donnée, **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021, Vu la délibération SE21-05-I-01 relative à la décision modificative n°1, Vu les critères de l'aide au partenariat et du soutien aux projets et initiatives avec les collectivités définis par la délibération SE18-06-I-01 et SE18-10-I-02.

**Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental, **Après** en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande de suppression partielle du plan d'alignement existant sur la R.D. 530 à HERMONVILLE, concernant les seuls deux immeubles situés au numéro 17 de la rue de l'Église et au numéro 2 de la rue de Sébastopol.

**AUTORISE** Monsieur Christian BRUYEN, Président du Conseil départemental, à lancer l'enquête publique correspondante, dans les conditions prévues par les articles R. 131-3 à 131-8 du code de la voirie routière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président du Conseil départemental,

Signé Christian BRUYEN